

**CLASSE D'ECRITURE**  
**DE COMPOSITION ET D'ORCHESTRATION**  
**ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

---

**POUR TOUS LES NOUVEAUX ÉLÈVES :**

L'examen pour entrer en classe d'écriture 1<sup>ère</sup> année niveau PROBATOIRE comporte une seule épreuve écrite :

- Dictée de 14 accords de 4 sons.
- Questionnaire de formation musicale : 6 questions de théorie.
- Pour les étudiants venant d'autres conservatoires, merci de vous munir de vos attestations de niveau

Ne peuvent accéder à la classe d'écriture probatoire que les élèves ayant au moins validé un examen de 2C1 de formation musicale.

Pour les autres niveaux (1<sup>er</sup> cycle, 2<sup>ème</sup> cycle, 3<sup>ème</sup> cycle et cycle spécialisé), examen comme pour rentrer en 1<sup>ère</sup> année puis test d'entrée personnalisé et entretien avec le professeur.

**ORCHESTRATION :**

- Obligation de suivre la classe d'écriture, niveau 2<sup>ème</sup> cycle d'écriture vivement souhaité.
- Obligation d'un niveau de formation musicale 2C3/4 minimum.
- Sélection des candidats (**cette année 2 à 3 places disponibles**) sur entretien avec le professeur.

**COMPOSITION :**

- Présentation d'une ou plusieurs œuvres déjà composées (durée 1 à 5 minutes) : RDV avec le professeur  
1
- Entretien avec le professeur : le 10/09 de 9h30 à 12h30 ou de 13h30 à 16h30 ( 30 mn par étudiant)
- Choix d'orientation et sélection des candidats dans la limite des places disponibles.
- Cette année 6 à 7 places disponibles.